

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
Reims

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du jeudi 17 décembre 2015

Par suite d'une convocation en date du 8 décembre 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Jacky LESUEUR, Grégoire MAZZINI, Maurice ENGELMANN, Michel BACARISSE, Pierre CARRE, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA.
présents	9	Absents excusés : Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Jean MICHEL et Gérald MABILE qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM.
votants	11	
Délibération n°	33/2015	Secrétaire de séance : Maurice ENGELMANN.

Objet : Approbation des modifications statutaires de la Communauté de communes Champagne Vesle avec prise de compétences « scolaire et périscolaire » ainsi que « services d'incendie et de secours »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-5-1, L 5211-17, L5214-16,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation territoriale de la République dit loi NOTRe,

Vu les statuts actuels de la CCCV et l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 qui les ont modifiés.

Vu la délibération n° 73/2015 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2015 modifiant ses statuts.

Le Maire expose la nécessité pour la communauté de communes Champagne Vesle d'effectuer un travail de toilettage des compétences de ses statuts afin de répondre aux différentes demandes du contrôle de légalité et de certaines communes. Il a été également tenu compte des transferts supplémentaires de compétences obligatoires dans le cadre de la loi NOTRe.

Suite aux réflexions et à l'étude menées sur les transferts effectifs des compétences « scolaire et périscolaire », ainsi que « secours et protection contre les incendies » qui étaient déjà partiellement exercées par la communauté, il convient de procéder à ces transferts de compétences de manière intégrale afin de les mettre en conformité avec l'état de droit.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la prise de compétence intégrale « scolaire » portant en sus des équipements d'intérêt communautaire sur la : « prise en charge du service des écoles y compris le transport pour les activités scolaires, permettant ainsi à la communauté d'assurer le transport scolaire de second rang ».

APPROUVE la prise de compétence intégrale « périscolaire » : services d'accueil du périscolaire y compris les nouvelles activités périscolaires (NAP/TAP) et la restauration scolaire ».

APPROUVE la prise de compétence intégrale « services d'incendie et de secours » :

- Aménagement, entretien et gestion des centres d'incendie et de secours (CIS) dans les conditions prévues aux articles L.1424-1 et suivants du CGCT ;
- Création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaire à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours ;
- Contribution au service départemental d'incendie et de secours de la Marne ;

ACCEPTTE la nouvelle rédaction de statuts de la communauté de communes Champagne Vesle ci-jointe.

CHARGE le Maire, en tant que de besoin, de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au Président de la communauté de communes Champagne Vesle et au contrôle de légalité de la Préfecture de la Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 17 décembre 2015

Le Maire

Patrick DAHLEM

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte-tenu de son envoi à la Sous-préfecture de Reims
le 18 décembre 2015 et de sa publication le 18 décembre 2015

